**Objet : Réforme des retraites**

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Je me permets d’attirer votre attention sur un sujet fondamental pour l’ensemble de nos compatriotes : la réforme des retraites.

Après un an et demi de dialogue auquel nous avons assidument participé, les deux projets de loi relatifs à la réforme des retraites nous ont récemment été présentés. Ils ne font que renforcer nos légitimes inquiétudes. Nous n’avons constaté jusqu’à présent aucune réelle avancée, aucune précision susceptible de nous rassurer.

Durant la concertation, les organisations membres du collectif SOS Retraites ont tiré la sonnette d’alarme à de nombreuses reprises et affirmé leur opposition à des points inacceptables de cette réforme. Nous n’avons malheureusement pas été écoutés.

L’analyse rationnelle et précise des articles des projets de loi ne peut que conforter nos professions dans leur mobilisation pour une réforme plus juste, plus partagée, plus rassurante quant à ses effets à moyen et long terme.

Nos caisses autonomes, largement bénéficiaires, continueront certes d’exister mais pour être placées sous tutelle de la Caisse Nationale de Retraite Universelle. La transition vers le nouveau régime sera financée par nos réserves, qui, même si elles nous demeurent acquises, seront détournées sans notre aval de leur objet initial.

Nos réserves seront donc bien siphonnées pour mettre en place cette réforme et le jour où ces réserves seront asséchées, l’existence de nos caisses n’aura plus lieu d’être.

L’article 9 du projet de loi, s’il affirme que la valeur du point ne pourra en effet pas baisser, fixe des modalités d’évolution qui ne paraissent pourtant pas favorables, notamment aux paramédicaux. Le mode de calcul passera d’une indexation sur l’inflation à une indexation sur le salaire moyen par tête (revenu national brut divisé par nombre d’habitants). Si du strict point de vue de la valeur du point c'est plutôt positif, on ne peut pas en dire autant de l'évolution de la capacité, pour nombre d’entre nous, à acquérir des points. Si nos revenus stagnent, le nombre de points que nous pourrons acquérir d’année en année baissera et la retraite avec. En effet, le mode annuel de revalorisation des points, dont le prix d’achat augmentera en suivant la courbe économique, nous imposera mathématiquement d’acquérir de moins en moins de points et notre pension en pâtira.

La loi dispose que la valeur de service du point ne baissera pas, mais en cas de crise économique, rien ne garantit que la loi ne sera pas modifiée pour permettre une variation à la baisse de cette valeur.

Quant à la compensation des hausses de cotisations, les simulations réalisées se basent sur différents éléments, dont une augmentation des revenus, et la refonte de l’assiette de calcul pour les cotisations sociales, qui doit se traduire par une baisse de la CSG/CRDS. Nous n’avons donc aucune garantie ni aucune visibilité. Nous pourrons là aussi, et sans pouvoir agir, faire aisément les frais d’une crise. Les inquiétudes restent entières puisque cela sera soumis annuellement à un vote du Parlement.

Rien n’est donc gravé dans le marbre concernant cette hypothétique “neutralisation” de l’impact économique de la réforme. Il est difficile d’y voir une garantie ou une avancée. Par ailleurs, le taux de l’abattement n’est ni défini dans la loi, ni défini dans ce courrier. Il le sera par ordonnance après le vote de la loi. Comment donner un blanc-seing avant de connaître le contenu desdites ordonnances ?

Plus globalement, au vu de l’impéritie de l’Etat dans la gestion des régimes de retraite jusqu’à présent, nous pouvons nourrir quelques craintes.

Il est bien évident que nombre de nos professions seront impactées financièrement et que notamment des fermetures de cabinets interviendront, dans les lieux les plus défavorisés, les zones rurales, les banlieues, les territoires d’Outremer. Alors que ces textes de loi vous seront prochainement présentés, nous vous appelons à la responsabilité quant à ses conséquences irréversibles qui seront à la fois très concrètes, très visibles sur le territoire et très néfastes pour nos concitoyens, en particulier les plus fragiles et les plus isolés.

Au travers de notre mobilisation depuis le mois de septembre, nous souhaitons que soit trouvée la voie de l’équité et de la justice. Personne ne conteste la nécessité de réformer notre système de retraite afin de pérenniser et renforcer une organisation juste et équitable. Toutefois, il est indispensable de rectifier les iniquités dont nous sommes victimes.

Nous vous remercions par avance de la bienveillante attention que vous pourrez porter aux éléments ci-dessus et non manquerons pas d’informer tous ceux qui font quotidiennement appel à nous, de votre réponse ou absence de réponse.

Je vous prie d’agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l’expression de ma haute considération.